

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier du 02/06/2022

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 30.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis avec rapporteurs	Avis sur le nouveau plan de gestion 2022 – 2032 de la RNR des prairies et de la roselière des Dureaux (72) : relabellisation avec agrandissement du périmètre	Bénéficiaires : Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire et Groupe sarthois ornithologique	Avis : Défavorable
--------------------------	---	---	-----------------------

Contexte

Le dossier est porté conjointement par le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de La Loire et par le Groupe Sarthois Ornithologique, chaque organisme étant propriétaire et gestionnaire d'une partie du site.

Le classement en RNR est intervenu le 28 septembre 2009 pour un site initial d'une faible superficie : un peu plus de 10 hectares. Il abrite diverses espèces d'intérêt patrimonial tant au niveau floristique (*Juncus anceps*, *Ranunculus ophioglossifolius*, *Ranunculus lingua*, *Stellaria palustris*) que faunistique (*Lycaena dispar*, *Stethophyma grossum*, *Lestes dryas*, *Rallus aquaticus*, *Locustella luscinioides*...).

Un premier plan de gestion 2009 – 2015 avait été validé par le CSRPN en décembre 2008. Le plan de gestion 2016 – 2021 présenté au CSRPN le 30 juin 2015 avait fait l'objet de nombreuses réserves nécessitant une reprise du dossier et un passage en CSRPN du bilan intermédiaire (21 novembre 2019). Le bilan intermédiaire avait reçu un avis favorable assorti de recommandations.

La veille foncière exercée par les gestionnaires permet de porter la surface en propriété du CEN et du GSO à 20ha 28a au moment de la rédaction du plan de gestion, possiblement 22 hectares fin 2022 (*com. pers.* des gestionnaires). Ces parcelles semblent avoir été acquises selon un principe d'opportunité sans analyse écologique, cela aurait mérité d'être explicité dans les documents.

Forme des documents

Les dossiers bilan du plan précédent et nouveau plan de gestion ont été transmis au CSRPN sous la forme d'un unique document PDF. Certaines parties des dossiers présentent de nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe. C'est regrettable pour un dossier d'une telle ampleur et qui devrait avoir fait l'objet de relectures. Des erreurs sont notées dans les titres des opérations et dans la numérotation (PA2 dans le nouveau plan de gestion n'existe pas et est numéroté PA3).

Certaines cartes sont peu ou pas lisibles : carte de localisation page 10, carte des habitats (remarque déjà faite en 2015 !), etc.

En outre, il manque des cartes dans les deux documents, en particulier dans la partie d'évaluation des actions mises en œuvre sur la période 2016 – 2021, localisation de la faune patrimoniale, localisation de certains protocoles de suivi, etc. Une carte des parcelles cadastrales complète serait nécessaire (les parcelles 29 et 31 n'apparaissent pas). Une carte décrivant le fonctionnement hydraulique (ruisseaux et fossés) serait nécessaire pour comprendre la circulation des eaux et localiser les opérations de curage (IP11).

Ces remarques, qui avaient déjà été formulées en 2015 lors du passage en CSRPN, n'ont-elles pas été intégrées par les co-gestionnaires du site.

Bilan du Plan de gestion 2016 – 2021

Remarques générales

Le bilan du plan de gestion 2016 – 2021, après un bref rappel du contexte foncier et paysager local, détaille les actions menées sur la période et leur niveau de réalisation. Les explications apportées pour chaque action, en particulier les actions de restauration et de gestion de la RNR, sont pertinentes. Les adaptations apportées sont bien argumentées et des cartes viennent ici utilement illustrer le propos.

Si les suivis phytosociologiques et botaniques sont mis en perspective des mesures de gestion, il n'en est pas de même pour la faune. Les résultats sont présentés dans des paragraphes spécifiques aux suivis mis en place (SE) avec parfois une difficulté à interpréter les résultats soit parce que les protocoles ne sont pas bien explicités, soit par manque de cartes (oiseaux, placettes phytosociologiques...) ou des cartes peu lisibles (orthoptères). Un effort est à produire sur les données existantes pour mieux en tirer parti, car 10 ans de suivis constituent une durée qui commence à être pertinente d'un point de vue statistique. Les co-gestionnaires doivent gérer le temps dédié aux suivis de manière à équilibrer le temps de terrain et le temps consacré aux analyses et aux bilans.

Le bilan des **opérations travaux** (TE et TU) pour un grand nombre d'opérations ne présente pas les années 2019 – 2020 – 2021. C'est le cas notamment pour TE 8 ; 10 ; 12 ; 13 – TU 2 etc.

S'ensuit une synthèse de l'évaluation par objectifs puis par opération sous la forme de tableaux. Puis la synthèse de l'amélioration des connaissances qui peut paraître redondante avec les résultats des suivis présentés précédemment (SE), mais qui a le mérite d'apporter une vision synthétique de l'amélioration de connaissance. Une synthèse des résultats des suivis conclut cette partie sur l'amélioration des connaissances.

La présentation **des suivis** (SE) présente de grandes disparités. La description des méthodologies est parfois bien fournie (SE 6 – orthoptères), tandis que certains suivis manquent de détails comme la SE 5 (oiseaux) ou le suivi du Cuivré des marais (SE 4 – ce n'est qu'après un échange informel avec le gestionnaire que nous apprenons que ce suivi est conduit sous forme de sciences participatives par des bénévoles). Le protocole de suivi pour cette espèce à enjeu mérite d'être plus détaillé pour en assurer sa reproductibilité. Le suivi SE 7 (coléoptères) n'a pas été retrouvé dans le document. Un sommaire des opérations avec une pagination serait utile pour faciliter la lecture et ne pas se perdre dans la lecture du bilan. La synthèse de l'évaluation par opérations, page 167, propose une efficacité et une efficacité moyenne pour le suivi SE 3 (plantes patrimoniales), SE 4 (Cuivré) et SE 5 (oiseau). Cette analyse est discutable, car la colonne commentaire met un doute si c'est le suivi en tant que tel qui est jugé ou le résultat des opérations de gestion. Le suivi peut être bien mené, mais n'est pas la cause de disparition des espèces citées. Enfin, bien qu'elles ne soient pas listées dans l'opération SE 3 du plan de gestion 2016 – 2021 prévoyant le suivi d'espèces floristiques à enjeu, un travail plus abouti en matière d'évaluation de l'état de conservation des orchidées patrimoniales serait à mener.

La présentation des opérations pédagogique (PI) manque de détail. Nous ne connaissons pas les thèmes développés.

Si les gestionnaires rappellent à plusieurs reprises que cette RNR dépend des milieux environnants et complémentaires d'autres sites de la vallée du Loir, aucune analyse n'est menée sur les habitats entourant la RNR et des liens fonctionnels avec celle-ci pour les espèces patrimoniales.

Remarques ponctuelles :

P. 45 : concernant la disparition de la Gratiolle officinale, le texte portant sur ses exigences écologiques est un simple copier-coller issu de l'avis du CSRPN du 30 juin 2015. Il est regrettable que le gestionnaire n'ait pas poussé plus loin sa réflexion.

P. 63 : le débroussaillage présente un coût de 6 900 € par le GSO, mais on ne connaît pas le détail de l'opération.

P. 75 et suivantes : la fiche TE 7 sur l'entretien des mégaphorbiaies ne permet pas de conclure sur l'intérêt de la gestion telle que pratiquée. Il semble que les enjeux avifaunistiques et floristiques n'aient pas fait l'objet d'une analyse croisée. Il est tantôt proposé, pour le nouveau plan de gestion, de favoriser une libre évolution de la strate herbacée avec gestion des ligneux, tantôt proposé de maintenir une fauche...

Pp. 83 et 84 : le suivi de l'avifaune conclut à la nécessité d'offrir des habitats longuement inondés et donc préconise la création de points d'eau permanents, sans même que le fonctionnement hydraulique du site ne soit connu, ainsi que le lien avec les milieux environnants (ruisseau de la fontaine d'enfer, Loir, nappe...).

P. 85 : la synthèse budgétaire n'indique pas le budget prévisionnel.

Pp 91 et 92 : il est indiqué que l'entretien des phragmitaies a été arrêté considérant qu'il n'est pas nécessaire. Mais aucun suivi n'a été mis en place pour évaluer l'état des roselières.

P. 138 : une erreur s'est glissée : suivi hydro-pédologique et non pas suivi hydro-pédagogique.

P. 157 : le budget de l'opération AD2 passe de 4 000 € à 1 500 € sans en comprendre la raison.

Enfin, le CSRPN a observé sur le terrain (23/05/2022) la présence d'un nid artificiel en faveur de la Cigogne blanche, alors même que le CSRPN interrogé par le GSO à ce sujet en 2015 avait indiqué que ce type d'aménagement n'était pas souhaitable.

Nouveau plan de gestion 2022-2033

Diagnostic écologique et physique

Le nouveau plan de gestion présente une structure globalement conforme aux standards nationaux. On s'étonne que la description de l'environnement physique de la RNR intervienne après le patrimoine naturel de la RNR.

La carte des habitats est illisible compte tenu de son échelle et de la légende retenue ; il manque également les haies sur cette carte. Ces remarques avaient déjà été formulées par le CSRPN en 2015. Aucune analyse n'est présentée sur les milieux entourant la RNR alors même que les gestionnaires indiquent vouloir étendre le périmètre de la RNR et que des liens fonctionnels pour nombre d'espèces patrimoniales sont à nouveau soulignés.

L'évaluation de la valeur patrimoniale des habitats repose sur les données ZNIEFF et Natura 2000, malheureusement sans prendre en compte la bioévaluation régionale des végétations réalisée par le CBN de Brest. Les facteurs d'influence des habitats sont décrits de façon sommaire et il manque une analyse de la dynamique des végétations suivant ces différents facteurs comme cela a pu être fait dans d'autres plans de gestion.

La partie sur la flore patrimoniale est suffisamment détaillée et illustrée.

En revanche la description des espèces faunistiques se concentre sur les espèces patrimoniales connues sur la RNR, mais est très pauvre en cartes et en analyse transversale. Il faut attendre la page 45 (304 du pdf) pour disposer d'une bioévaluation croisée du patrimoine naturel de la RNR. Une carte de synthèse fait là aussi cruellement défaut.

Dans cette grande partie de diagnostic écologique et physique on regrettera l'absence de description des sols, à minima sur la base de données générales disponibles gratuitement en ligne (carte des sols et descriptions de Ducommun et al.). Si les principales conclusions d'une étude de 2013 sur le fonctionnement hydrologique du site sont rappelées, le document précise que des connaissances restent à acquérir. La présentation de cette connaissance déjà acquise sur le fonctionnement hydrologique est un réel manque dans la présentation du diagnostic. Une carte du fonctionnement hydraulique (fossés, barrage sur le Loir) et de l'hydrographie (présence des ruisseaux et du Loir) serait obligatoire dans le cadre d'un diagnostic d'un site en plaine alluviale. Le site étant à son troisième plan de gestion devrait s'enrichir des connaissances passées.

Concernant le contexte local, il aurait été intéressant de rappeler les principaux outils de gestion des milieux aquatiques et de préventions des risques, notamment le PPRNI qui est susceptible d'apporter des contraintes de gestion du site.

Gestion de la RNR

Page 56 (315 du pdf) et suivantes, l'historique de la gestion du site ne s'appuie que sur la RNR historique et pas sur les nouvelles parcelles acquises. Cela peut être préjudiciable pour la suite du document. Le lien vers une carte cadastrale serait grandement utile.

Dans la partie enjeux-objectifs, les adaptations précédentes du plan de gestion ont été correctement intégrées.

Les objectifs opérationnels semblent adaptés et il est intéressant que le changement climatique ait été intégré à la réflexion. En revanche, la vision trop centrée des gestionnaires sur le cœur historique de la RNR sans prise en compte de son environnement conduit à une analyse probablement biaisée de la nécessité de maintenir en toute saison des points d'eau permanents pour l'accueil de certaines espèces d'oiseaux et d'invertébrés. Cette vision très interventionniste se traduit par un objectif de conservation de mares et d'entretien de fossés page 65 (324 du pdf) et de travaux qui ne devraient être conditionnés que par l'étude hydrologique et les suivis piézométriques qui interviendront en début de plan de gestion (IE1 et IE4).

Au final, le plan de gestion liste 53 opérations ce qui semble conséquent pour un si petit site (20 hectares) ! Des regroupements doivent pouvoir être opérés.

Le lien avec le document d'objectifs du site Natura 2000 « vallée du Loir de Vaas à Bazouges » (ZSC) n'est pas fait.

Remarques ponctuelles et sur les fiches action :

Il manque des indications de localisation (parcelles et/ou carte) pour certaines actions comme la CI3 par exemple.

P. 9 : les facteurs humains sur l'influence des dynamiques végétales ne mentionnent pas la gestion du niveau du Loir et de son hydrologie globale à l'échelle du bassin versant. Ce point souligne un manque de regard global du site dans son contexte et des facteurs d'influence. Il est la conséquence du manque de mise en lien à la suite du document dans la gestion du site avec les acteurs et programmes de gestion du bassin versant (SAGE, PPRI, Département).

P. 48 : le diagramme ombrothermique n'est pas présent avec une échelle normale (1PM =2TM).

P. 49 : une carte sur l'hydrographie et l'hydraulique du site est manquante.

Les actions de communication et pédagogique (CC1-2-3) manquent d'une présentation synthétique du programme d'aménagement pour faire découvrir le site. Sur ce point, il manque de nouveau une carte pour comprendre les aménagements. Un document de type plan d'interprétation pourrait utilement cadrer le programme de mise en valeur du site. Une boucle piétonne serait-elle à terme possible ? Au départ de Vaas ? La création de l'aire est-elle justifiée ? Où les panneaux d'interprétations devront être implantés ? Sur quel sujet ? Concernant cette action CI3 page 82 (341

du pdf), création d'une aire d'accueil, on peut douter de la pertinence de poser des tables de pique-nique : quelle gestion des déchets et des incivilités ?

L'action CS1 page 85 (344 du pdf) prévoit un suivi annuel de l'évolution phytosociologique. En l'absence de travaux lourds de restauration, il serait envisageable d'espacer ces suivis tous les 2 voire 3 ans.

Pour le suivi de l'avifaune l'action CS3 page 89 (348 du pdf) ne présente pas de protocole standardisé, mais une liste de méthodes complémentaires qui visent plutôt l'exhaustivité des observations. Les suivis risquent donc de pâtir d'un biais observateur ainsi qu'une difficulté future d'analyse. Il n'est pas précisé sur quelle base de données, les suivis sont renseignés pour pouvoir alimenter la connaissance régionale et le Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP).

L'action CS4 (bocage) présente un budget élevé au regard de la connaissance déjà acquise. Il manque des éléments détaillés pour comprendre les actions conduites.

La fiche CS7 page 93 (355 du pdf) doit détailler les protocoles pour chaque groupe taxonomique.

Le suivi CS9 (Cuivré) est prévu tous les 2 ans. Au regard de la connaissance insuffisante évoquée dans le bilan, ne faudrait-il pas faire un suivi conséquent plusieurs années de suite, pour bien caractériser la population, puis envisager un suivi plus espacé ?

CS12 (Syrphes) propose une étude approfondie avec une tente malaise. Ce dispositif piège également de nombreuses autres espèces d'invertébrés. Il serait judicieux de prévoir une analyse des autres espèces capturées avec ce dispositif.

La construction d'un « indicateur de naturalité » en CS13 page 106 (365 du pdf) n'est pas claire : que cherche-t-on à faire dire à cet indicateur qui se déploierait par définition sur des milieux anthropisés par les pratiques agricoles ?

Une étude est planifiée sur le fonctionnement hydrologique ou hydraulique dans la fiche E11 page 106. Une première étude avait été conduite avec des relevés piézométriques. Les conclusions de cette étude ne sont pas rappelées ce qui ne permet pas de comprendre la plus-value de cette nouvelle étude. Cette fiche mériterait une reprise des conclusions de la première étude, de proposer une cartographie hydrographique et une description du barrage sur le Loir en aval et de son actuelle gestion avant d'envisager une nouvelle étude avec des piézomètres. L'étude étant prévue pour 2023 et 2024 avant une pose de piézomètres permanents, une synthèse intermédiaire des suivis serait nécessaire avant la synthèse proposée en fin du plan en 2033 dans IE3 page 111.

La rédaction de la mesure EI5 page 113 (372 du pdf) « faire un partenariat avec des chercheurs [...] » est peu compréhensible et on doute qu'une action sur seulement un an avec le monde de la recherche ne puisse aboutir à des résultats intéressants.

Page 125 (384 du pdf) les phrases suivantes semblent en contradiction « Chargement moyen entre 0,5 et 0,8 UGB/ha/an (sous contrôle des gestionnaires). Le pâturage pourra durer moins longtemps si le chargement est plus important. » À préciser.

L'opération IP1 page 116 prévoit un arrachage régulier des arbustes. Cette opération pourrait envisager une pression plus forte sur les arbustes intra-parcellaire et par la suite un entretien régulier. La visite de terrain des rapporteurs montrait une disparité de recouvrement des arbustes avec un choix avéré du gestionnaire, le GSO. Ces choix et leurs localisations ne sont pas présentés dans la fiche.

Une carte manque dans la présentation de la fiche IP3 (gestion de la mégaphorbiaie) page 120.

IP3 indique une fauche tardive de mégaphorbiaie à partir du 10 juillet, ce qui semble trop précoce pour la avifaune nicheuse notamment, avec le risque de destruction de nichées tout le mois de juillet au moins.

IP5 présente la gestion des parcelles par pâturage. Pourquoi cette gestion est conduite sur les nouvelles parcelles acquises au nord ? Une fauche avec ou sans pâturage de regain n'est-elle pas envisageable ? Il manque des relevés, un état des lieux pour comprendre le mode de gestion retenu.

Pour la mesure IP8 page 130 (389 du pdf), l'objectif est ambigu entre le contexte de l'opération (connexions entre les parcelles) et les résultats attendus. Il faudrait distinguer dans la même fiche la gestion en faveur de la connexion des habitats périphériques et la gestion des haies qui doit favoriser le cortège d'insectes saproxyliques. La fiche IP9 (arbres têtards) peut être regroupée avec la fiche IP8. Un objectif chiffré doit être affiché dans les résultats attendus.

Dans la mesure IP10 page 134 (393 du pdf), il est indiqué un curage tantôt tous les 3 ans, tantôt tous les 6 ans. La durée « tous les 3 ans » semble inacceptable. Et même avec un curage tous les 6 ans, il faut prévoir un curage partiel (aux 2/3 de la mare au maximum) pour limiter l'impact sur la faune invertébrée.

La mesure IP11 de curage des fossés page 136 (395 du pdf) est proposée avec l'objectif de maintenir des points d'eau permanents dans la RNR (1 m de profondeur) et ne correspond pas à la raison d'être historique de ces fossés (probablement créés pour drainer les parcelles). La pertinence de cette mesure potentiellement impactante pour les habitats périphériques doit être questionnée dans l'étude hydraulique du site. Il en est de même pour la mesure IP12 de recusement de l'ancienne mare. La justification liée au Rôle d'eau est-elle tenable pour cette espèce dont la taille du domaine vital n'est pas connue, qui plus est dans une RNR de faible taille et sans avoir étudié les zones périphériques de report ? Ces travaux demeurent néanmoins de faible ampleur comparativement à certaines

propositions du plan de gestion précédent, heureusement abandonnées suite à l'avis du CSRPN de 2015 ! Le coût de ce creusement paraît démesuré, 6 000 €. De plus, les expériences passées sur la RNR des marais de Cré devraient inciter les maîtres d'ouvrages à quelques précautions. La jussie a fait son apparition sur des sites décapés !

Le contrôle de clôture (IP14) de 4,5 jours / an proposé par le GSO paraît conséquent sans un argumentaire détaillé.

L'intervention IP15 concerne les parcelles ZR 9, 29 et 31. Ces deux dernières ne figurent pas sur les cartes du bilan. Une carte serait nécessaire.

La mesure MS1 page 148 (407 du pdf) « finaliser la construction et le calibrage des fiches d'indicateurs d'état » n'est pas recevable, car ce travail aurait dû être réalisé lors de l'écriture du plan de gestion 2022 – 2033.

Enfin, le CSRPN propose de regrouper les mesures MS2 et MS3 et s'interroge sur le coût cumulé des fiches MS6, MS7, MS8 et MS11 qui semble exorbitant compte tenu du contexte local (faible surface, un seul exploitant riverain, une seule commune...). De plus, la mesure MS8 pourrait proposer une stratégie qui pourrait s'appuyer sur les programmes actuels ou les acteurs porteurs de programmes d'accompagnement d'exploitant (PSE, Contrat Natura 2000 etc) pour donner une perspective à cette fiche.

EI1 ne permet pas d'établir l'apport de l'étude hydrologique prévue par rapport à celle déjà réalisée précédemment. L'objectif de cette étude doit être précisé.

Lors d'une visite de terrain des rapporteurs, la présence d'un étang dans les nouvelles parcelles acquises a été évoqué, mais n'est pas évoqué dans le rapport.

Conclusion

La gestion des parcelles de l'ancienne réserve semble aujourd'hui calée avec une réponse globalement positive des espèces à enjeu.

Cependant les documents présentés manquent de nombreuses cartes (hydrographie, cadastre, végétation lisible etc), de description de protocole de suivi (avifaune, invertébrés), de stratégie ou d'ambitions poursuivies dans des opérations de mobilisation (exploitant agricole, chercheur) et même d'aménagement (aire de pique-nique, plan d'aménagement du site). De plus, des opérations traumatisantes ne semblent pas être justifiées (curage de fossés).

Le cahier des charges de certaines études nécessiterait plus de détails et de reprises des données existantes (hydrologie, bocage). Enfin, l'état de lieux des nouvelles parcelles acquises est lacunaire et les gestionnaires semblent avoir une stratégie d'acquisition basée sur les opportunités de vente, plus que sur la connaissance des parcelles et leur intérêt biologique.

En conclusion, considérant l'ensemble des remarques formulées en 2015 et 2019 par le CSRPN qui ne sont pas prises en compte par les gestionnaires et vu l'ensemble des commentaires ci-dessus, le CSRPN émet un avis défavorable.

Vote (27 votes exprimés, pouvoirs inclus) :

- Favorable : 0
- Défavorable : 23
- Abstention : 4

Le 30/06/2022

Le président du CSRPN des Pays de la Loire

Jean-Guy Robin

